

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Direction générale de la gendarmerie nationale

Décision n° 93175 du 1^{er} décembre 2017 portant inscription au tableau d'avancement pour l'année 2018 du personnel sous-officier de gendarmerie du cadre général des organismes centraux – branche « secrétariat »

NOR : INTJ1727078S

Le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 modifié relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 5 avril 2012 modifié relatif à la répartition des sous-officiers de gendarmerie par subdivision d'arme, par branche ou par spécialité et fixant les branches et spécialités au sein desquelles l'avancement intervient de façon distincte ;

Vu les propositions formulées par la commission d'avancement en date du 22 novembre 2017,

Décide :

Art. 1^{er} - Le tableau d'avancement pour l'année 2018 du personnel sous-officier de gendarmerie du cadre général des organismes centraux – branche « secrétariat » - est arrêté ainsi qu'il suit :

Pour le grade de major, les adjudants-chefs :

Mettaud	Hervé	NIGEND : 153 980
Billard	François-Xavier	NIGEND : 140 356
Salfrand	Éric	NIGEND : 114 389
Pechabrier	Jean-François	NIGEND : 135 179
Lallemand	Jean-Paul	NIGEND : 120 477
Garnier	Jean-François	NIGEND : 143 341
Choualhi	Laurent	NIGEND : 141 226
Rocher	Armel	NIGEND : 158 231
Koster	Nathalie	NIGEND : 140 875

Pour le grade d'adjudant-chef, les adjudants :

Jounel	Jean-Félix	NIGEND : 126 659
Rustom	Vincent	NIGEND : 163 917
Martin	Christophe	NIGEND : 161 046
Hainigue	Carolle	NIGEND : 135 776
Labyt	Jean-Michel	NIGEND : 160 338
Desaegher	David	NIGEND : 173 057
Baligand	Patrice	NIGEND : 149 485
Paquot	Lionel	NIGEND : 185 187
Bray	Romain	NIGEND : 168 278
Alonzo	Philippe	NIGEND : 196 654
Dupont	Anne	NIGEND : 165 497
Da Silva	Christophe	NIGEND : 183 645
Aupetit	Aurélie	NIGEND : 182 650
Lemaître	Émilie	NIGEND : 194 583

Pour le grade d'adjudant, les maréchaux des logis-chefs :

Brevière	Jacky	NIGEND : 166 937
Beyer	Alexandra	NIGEND : 224 394
Tardif	Nicolas	NIGEND : 212 056
Petit	Aurore	NIGEND : 196 806
Saddy	Bernard	NIGEND : 214 306
Beaufrere	Marc	NIGEND : 163 100
Trémeau	Eric	NIGEND : 303 173
Lautier	Sofian	NIGEND : 210 105

Pour le grade de maréchal des logis-chef, les gendarmes :

Jbouha	Isam	NIGEND : 187 719
Fiquet	Nicolas	NIGEND : 209 910
Fonbleu	Rachel	NIGEND : 145 809
Boyer	Bruno	NIGEND : 162 338
Gombert	Sylvain	NIGEND : 141 375

Art. 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 1^{er} décembre 2017.

Pour le ministre d'Etat et par délégation :
Le général de division,
adjoint au directeur des personnels militaires de la gendarmerie nationale,
É.-P. Molowa

